
**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE RÉGULIÈRE
6 mars 2019
À 19 h 30**

SONT PRÉSENTS :

*Monsieur le conseiller, Jérôme Guertin, siège #1
Monsieur le conseiller, Mario Talbot, siège #2
Madame la conseillère, Sylvie Van Dersmissen, siège #3
Monsieur le conseiller Jean-Marie Desroches, sièges #4
Monsieur le conseiller Gérald Poirier, siège #6*

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Marc Lavigne.

Est également présente, madame Nancy Fortier, directrice générale.

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION

- 1.1. *Constatation du quorum et ouverture de la séance*
- 1.2. *Adoption de l'ordre du jour*
- 1.3. *Adoption du procès-verbal du mois de février 2019*
- 1.4. *Requête des villes de Contrecoeur et d'Otterburn Park et de la municipalité de Verchères de se joindre à la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu*
- 1.5. *Entente relative à la création et à la gestion d'un fonds dédié/Fondation de la faune du Québec*
- 1.6. *Adhésion Route du Richelieu*
- 1.7. *Congrès de l'ADMQ*
- 1.8. *Prolongation BaladoDécouverte*
- 1.9. *Acquisition voiture électrique*
- 1.10. *Adhésion Fleurons du Québec*

2. FINANCES

- 2.1. *Approbation des comptes payés et à payer*

3. TRAVAUX PUBLICS

4. URBANISME ET AGRICOLE

- 4.1. *Demande du 426, chemin des Patriotes : Groupe conseil UDA*

5. LOISIRS / ACTIVITÉS CULTURELLES / PATRIMOINE

- 5.1. *Protocole d'entente et programme d'accompagnement camp de jour*
- 5.2. *Programme Initiatives citoyennes /Incroyables comestibles*

6. AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. RÈGLEMENTS

8.1. *Adoption du règlement d'emprunt 277-19-003/Croissant l'Heureux*

9. RAPPORT DES ÉLUS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. ADMINISTRATION

1.1. *Constatation du quorum et ouverture de la séance*

Monsieur le maire Marc Lavigne constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 32.

2019-03-031

1.2. *Adoption de l'ordre du jour*

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Marie Desroches
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jérôme Guertin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

Adoptée

2019-03-032

1.3. *Adoption du procès-verbal du mois de février 2019*

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sylvie Van Dersmissen
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Talbot
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 6 février 2019.

Adoptée

2019-03-033

1.4. *Requête des villes de Contrecoeur et d'Otterburn Park et de la municipalité de Verchères de se joindre à la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu*

ATTENDU la création de la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR) regroupant notamment les territoires des municipalités de McMasterville, Saint-Mathieu-de-Beloeil, Saint-Amable, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste et des villes de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Sainte-Julie ainsi que Varennes;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 6 de l'entente créant la RISAVR, toute municipalité peut adhérer à ladite entente moyennant la conclusion avec la RISAVR d'une entente aux conditions déterminées par résolution de cette dernière et approuvée par toutes les municipalités alors parties à ladite entente;

ATTENDU les résolutions des villes de Contrecoeur et d'Otterburn Park ainsi que de la municipalité de Verchères à l'effet qu'elles désirent se joindre à la nouvelle Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR);

ATTENDU l'adoption de la résolution de la RISAVR;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Marie Desroches
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Talbot
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'APPROUVER la résolution votée lors du conseil d'administration de la RISAVR tenue le 21 décembre 2018 qui accepte que les villes de Contrecoeur et d'Otterburn Park ainsi que la municipalité de Verchères se joignent à la RISAVR, le tout conditionnellement à l'établissement de conditions d'admission qui devront tenir compte du transfert total ou partiel de l'actif et du passif dans la RISAVR et de la détermination préalable de la quote-part des municipalités signataires de l'entente créant la RISAVR dans lesdits actifs et passifs.

D'AUTORISER le maire monsieur Marc Lavigne et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à la modification de l'entente constituant la RISAVR.

Adoptée

2019-03-034

1.5. Entente relative à la création et à la gestion d'un fonds dédié/Fondation de la faune du Québec

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu désire adhérer à un fonds dédié auprès de l'organisme Fondation de la faune du Québec;

ATTENDU QUE l'entente proposée par la Fondation de la faune du Québec est jointe à la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Marie Desroches
APPUYÉ PAR madame la conseillère Sylvie Van Dersmissen
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER le maire monsieur Marc Lavigne et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à l'adhésion de ce fonds.

D'AUTORISER le montant prévu à l'entente pour l'année 2019.

Adoptée

2019-03-035

1.6. Adhésion Route du Richelieu

ATTENDU QUE Tourisme Montérégie assure les coûts de signalisation et de promotion de la Route du Richelieu;

ATTENDU QUE le contrat de signalisation de la Route du Richelieu vient à échéance le 31 mars 2019;

ATTENDU QUE Tourisme Montérégie croit au plein potentiel touristique de ce joyau Montérégien et s'engage pour les cinq prochaines années à défrayer les coûts de signalisation ainsi que la promotion de cette dernière;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sylvie Van Dersmissen
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Talbot
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité poursuive et renouvelle le contrat de signalisation de la Route du Richelieu pour une durée de cinq ans.

QUE la Municipalité confirme son approbation et son autorisation pour la signalisation sur son territoire lorsque l'installation de panneaux de signalisation est nécessaire ou s'il y a une modification au tracé.

QUE la Municipalité s'engage à maintenir son plan d'animation et de mise en valeur de la Route du Richelieu sur son territoire.

QUE la Municipalité maintienne une personne ressource pour assurer le suivi du dossier du plan d'animation et de mise en valeur ainsi que la mise à jour des informations touristiques sur l'outil promotionnel réalisé par Tourisme Montérégie.

Adoptée

2019-03-036

1.7. Congrès de l'ADMQ

ATTENDU la tenue du congrès de l'association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu en juin prochain;

ATTENDU QUE ce congrès offre plusieurs ateliers de formations et d'informations;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jérôme Guertin

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Talbot

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale Nancy Fortier à participer à ce congrès.

ÉTANT ENTENDU QUE les frais d'inscription de 539 \$ plus taxes et les frais de déplacement seront assumés par la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu.

Adoptée

2019-03-037

1.8. Prolongation BaladoDécouverte

ATTENDU QUE la municipalité est membre de l'organisme BaladoDécouverte avec le projet : Sur les traces des patriotes;

ATTENDU QU'un renouvellement de l'adhésion est nécessaire, et ce, afin de permettre la diffusion de ce projet collectif de Saint-Charles-sur-Richelieu;

ATTENDU QUE les statistiques de 2018 indiquent un achalandage de plus de 1 500 personnes;

ATTENDU QUE les statistiques d'achalandage sont impressionnantes;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sylvie Van Dersmissen

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jérôme Guertin

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE RENOUVELER notre adhésion à ce projet pour un montant de 800 \$ plus les taxes applicables.

ÉTANT ENTENDU QUE ce montant représente la cotisation pour une période de deux ans.

Adoptée

2019-03-038

1.9. Acquisition voiture électrique

ATTENDU QUE la municipalité a procédé par un processus d'appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des prix pour l'acquisition d'un véhicule électrique;

ATTENDU QUE le véhicule recherché par cet appel d'offres était une Kona 2019;

ATTENDU QUE l'acquisition de ce véhicule électrique est subventionnée par le projet SauvÉR et par la Fédération Canadienne des Municipalités;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux soumissions;

ATTENDU QUE les prix soumissionnés sont les suivants :

Hyundai Casavant	53 332,24 \$
Hyundai St-Basile	53 699,03 \$

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Marie Desroches
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Talbot
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'acquisition de la Kona 2019 auprès de Hyundai Casavant pour un coût de 53 332,24 \$ incluant les taxes et subventions du gouvernement applicables.

D'AUTORISER la direction générale à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de vente.

Adoptée

2019-03-039

1.10. Adhésion Fleurons du Québec

ATTENDU QUE la municipalité est membre des Fleurons du Québec depuis plusieurs années;

ATTENDU QU'il est temps de procéder à son adhésion pour les trois prochaines années;

ATTENDU QUE la municipalité s'est vu décerner quatre Fleurons lors de la dernière évaluation;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sylvie Van Dersmissen
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Gérald Poirier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE RENOUVELER son adhésion pour les trois prochaines années à savoir 2019,2020 et 2021 au montant de 1 170 \$.

Adoptée

2. FINANCES

2019-03-040

2.1. Approbation des comptes payés et à payer

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Talbot
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jérôme Guertin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DÉPOSER, D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer au 6 mars 2019, tels que présentés et joints à la présente résolution, soit :

Les comptes payés et à payer pour un montant de 100 066,26 \$

Les salaires versés du mois de février 2019 pour la rémunération des élus et des employés municipaux au montant de 17 193,81 \$

Les salaires versés au mois de janvier 2019 pour la rémunération des pompiers au montant de 3 177,62 \$.

Adoptée

3. TRAVAUX PUBLICS

4. URBANISME ET AGRICOLE

2019-03-041

4.1. Demande du 426, chemin des Patriotes : Groupe conseil UDA

ATTENDU QUE le groupe conseil UDA est un citoyen corporatif de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu;

ATTENDU QUE cette entreprise se doit d'augmenter considérablement son personnel, et ce, pour une période de six mois;

ATTENDU QUE les locaux actuels ne permettent pas d'accueillir les employés supplémentaires;

ATTENDU QU'il est important pour cette entreprise que le personnel supplémentaire soit à proximité des bureaux actuels;

ATTENDU QUE les délais ne permettent pas à cette entreprise de procéder à un agrandissement pour répondre aux besoins;

ATTENDU QUE l'entreprise demande à la municipalité de procéder à l'implantation de deux roulottes de chantier pour une période de six mois;

ATTENDU QUE la localisation de ces deux roulottes est prévue à l'arrière, donc moins ou peu visible du chemin;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jérôme Guertin
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Talbot
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER, et ce, seulement pour la période allant du 1^{er} avril 2019 au 31 octobre 2019, l'implantation de deux roulottes de chantier sur le terrain de l'entreprise Groupe conseil UDA.

DE SPÉCIFIER à l'entreprise que cette autorisation ne pourra pas être renouvelée pour des années subséquentes.

DE DEMANDER à l'entreprise de s'assurer que tous les principes de bon voisinage soient appliqués.

Adoptée

5. LOISIRS / ACTIVITÉS CULTURELLES / PATRIMOINE

2019-03-042

5.1. Protocole d'entente et programme d'accompagnement camp de jour

ATTENDU QUE la municipalité désire offrir un camp de jour;

ATTENDU QUE l'an dernier, la municipalité a fait appel aux services de l'entreprise GVL afin d'offrir le camp de jour durant la période estivale;

ATTENDU QUE la municipalité est très satisfaite des services offerts par cette entreprise;

ATTENDU QUE l'offre de service pour la saison 2019 est la même que celle de 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Marie Desroches
APPUYÉ PAR madame la conseillère Sylvie Van Dersmissen
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale, Nancy Fortier, à signer pour et au nom de la municipalité les documents reliés au renouvellement de cette entente.

Adoptée

2019-03-043

5.2. *Programme Initiatives citoyennes /Incroyables comestibles*

ATTENDU le programme d'Initiatives citoyennes disponible à tous les citoyens pour la réalisation de projet dans la municipalité;

ATTENDU QUE le mouvement vert a soumis une demande de l'ordre de 1 500 \$ pour la confection de bacs afin de réaliser le projet : Les Incroyables comestibles;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Marie Desroches
APPUYÉ PAR madame la conseillère Sylvie Van Dersmissen
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'OCTROYER un montant de 1 500 \$ pour la réalisation de ce projet.

Adoptée

6. AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. RÈGLEMENTS

2019-03-044

8.1. *Adoption du règlement d'emprunt 277-19-003/Croissant l'Heureux*

ATTENDU QUE le présent règlement a été présenté lors de la séance régulière du mois de février 2019;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 6 février 2019;

ATTENDU QUE lors d'une rencontre, le projet de réfection de la conduite a été présenté aux citoyens concernés;

ATTENDU QUE le Conseil propose un scénario équitable et acceptable pour les bénéficiaires des travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Talbot
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jérôme Guertin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil adopte le règlement 277-19-003 tel que joint à la présente résolution.

ÉTANT ENTENDU QUE le présent règlement devra faire l'objet de la procédure d'approbation par les personnes habiles à voter.

Adoptée

9. RAPPORT DES ÉLUS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

IL EST PROPOSÉ PAR *madame la conseillère Sylvie Van Dersmissen*

APPUYÉ PAR *monsieur le conseiller Mario Talbot*

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE *la séance soit close à 19 h 55.*

*Marc Lavigne,
Maire*

*Nancy Fortier
Directrice générale et secrétaire-trésorière*